

Médecins : les mesures du plan Santé



Parmi la cinquantaine de mesures contenues dans le plan Santé figure la suppression du numerus clausus et la réforme des études de santé. Jugés comme décourageant les vocations et constituant « un gâchis absolu », le numerus clausus et le concours en fin de 1^{re} année de médecine devraient disparaître à la rentrée 2020 au plus tard. Les nouvelles modalités de sélection des spécialités n'ont, en revanche, pas encore été précisées.

Autre annonce du plan Santé : l'envoi de 400 médecins généralistes et salariés dans les hôpitaux des territoires prioritaires à partir de 2019 pour lutter contre les déserts médicaux et permettre à tous d'accéder à des consultations généralistes.

Le plan propose également la création de 4 000 postes d'assistants médicaux d'ici à 2022. Leur rôle : libérer du temps aux médecins en les aidant à préparer leurs consultations, déshabiller les bébés, interroger les personnes âgées, faire du suivi administratif... Dans le même ordre d'idée, les médecins devraient systématiser la prise de rendez-vous en ligne.

Enfin, le gouvernement veut inciter les médecins libéraux à gérer les urgences de jour pour désengorger les urgences hospitalières, au sein des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Il devrait pour cela les

intéresser financièrement via la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) ou le forfait structure.

© 2018 Les Echos Publishing